

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice	9
présents	7
Votants	7
procuration	1

L'an deux mil vingt-trois le mercredi 28 août, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal 24 août 2023

Objet
N° 23/06/03
Prise de participation dans la SAS Toits des Cimes

Présents Monsieur Jérémy VALLAS, Monsieur Jean-François DESHAYES, Madame Audrey PENIN, Madame Dominique ANCEY, Monsieur Gérard BURNET, Monsieur François COUTAGNE, Madame Maryvonne ALVARD

Représentés Madame Rachel ROUSSET donne pouvoir à M. Jérémy VALLAS

Absents excusés Mesdames Guyonne FOURNIER et Rachel ROUSSET

Secrétaire de séance Madame Maryvonne ALVARD

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la SAS Toits des Cimes :
Il s'agit d'une société citoyenne portant des projets de production d'énergies renouvelables locales sur le territoire de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc. Cette société associe les citoyens, les collectivités et les entreprises du territoire au sein d'une structure à gouvernance coopérative.
Afin d'impulser l'émergence de cette coopérative d'énergie citoyenne, le Maire propose une prise de participation sous forme d'achat d'action(s). Pour information, l'action de la SAS Toits des Cimes est vendue pour un montant de 100.00€.

Le Maire propose au Conseil Municipal de prendre une participation à la SAS Toits des Cimes via l'achat d'une ou plusieurs actions de cette société.

M. François Coutagne, membre fondateur de la SAS Toits des Cimes, ne prend pas part au vote et sort de la salle du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à 7 voix pour et 1 voix « ne prend pas part au vote » :

- **APPROUVE** la prise de participation à la SAS Toits des Cimes ;
- **DÉCIDE** l'achat d'une action, pour un montant total de 100.00€, à la SAS Toits des Cimes.



La secrétaire de séance,
Maryvonne ALVARD

Ainsi fait et délibéré,
Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jérémy VALLAS



Acte certifié exécutoire le :
Télétransmis en Préfecture le : 20/09/2023
Notifié ou publié le :

La présente
Monsieur le
Madame le T

Envoyé en préfecture le 20/09/2023
Reçu en préfecture le 20/09/2023
Publié le
ID : 074-217402908-20230828-23_06_03-DE

deliberation est transmise S²LOW
Sous-Prefet de Bonneville